



# l'écho néronien

№107 | AUTOMNE/HIVER 2025 | OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE

## Habiter à Nernier

NERNIER SE DOTE D'UN  
PLAN COMMUNAL  
DE SAUVEGARDE

NOUVEAU MODE DE  
SCRUTIN MUNICIPAL

## L'œil sur...

MAISON MÉDICALE  
ET MICRO-CRÈCHE

## Associations

L'ADN TOUJOURS  
À LA MANŒUVRE

UN BEL ÉTÉ AU  
MUSÉE DU LAC

NOTRE DAME DU LAC  
EN MUSIQUE

## Les Brèves

TEMPÊTE BENJAMIN :  
DES DÉGÂTS MATÉRIELS

PLUi - H M

# Survol du plan local d'urbanisme





# Edito

## LE MOT DU MAIRE

**C** hère Néroniennes,  
chers Néroniens,  
Durant ces dernières années, j'ai eu le plaisir de pouvoir m'adresser à vous au travers de cette page éditoriale.  
En mars prochain auront lieu les élections municipales.  
Afin de respecter l'équité entre les futurs candidats, je vous informe que j'ai décidé de suspendre cet éditorial jusqu'au scrutin.  
Comptant sur votre compréhension.

Christian BREUZA,  
Maire de Nernier

*L'Écho Néronien vous souhaite de  
belles fêtes de fin d'année.*



## POINT DE VUE 02

Edito

## HABITER À NERNIER 03/04/05

Plan Communal de Sauvegarde  
Nouveau mode de scrutin municipal à Nernier  
Démarrage de la construction de « l'Alcée »  
Une mairie énergivore  
Enfouissement des réseaux aériens  
Une librairie éphémère au top !

## L'ŒIL SUR... 06

Maison médicale et micro-crèche à Nernier

## FLASH SUR LES COMMISSIONS 07/08

Sangliers, une chasse raisonnée  
Les expositions à la Ferme  
La Demoiselle en visite  
Association syndicale libre de gestion forestière

## LE DOSSIER DU MOIS 09/10/11

Vers un nouvel urbanisme à l'horizon de 2036 !

## LE COIN DES ASSOCIATIONS 12/13/14/15

L'APE Farandole a bien lancé son année !  
Un bel été au Musée du Lac à Nernier  
L'ADN toujours à la manœuvre  
Affluence pour de beaux concerts  
Une belle soirée au cinéma en plein-air !  
Une saison très active pour le C2NY

## LES BRÈVES 16/17

La Cagette fonctionne jusqu'à mi-décembre  
Tempête Benjamin : des dégâts matériels  
La crise scolytes sur épicea en Haute-Savoie

## INFORMATIONS PRATIQUES 20



**MAIRES&CITOYENS**

La plate-forme des habitants de NERNIER  
[mairesetcitoyens.fr](http://mairesetcitoyens.fr)

Mairie de Nernier  
14, route de la mairie  
74140 NERNIER  
Tél : 04 50 72 82 26  
[mairie@nernier.fr](mailto:mairie@nernier.fr)

Informations:  
[www.nernier.eu](http://www.nernier.eu)



### Journal d'information de la mairie de Nernier

Direction de rédaction : Christian Breuza  
Rédaction : Marie-Pierre Berthier et les élus  
Design : Damien Vaney [vny.co]  
Photos couverture : IGN, Photos aériennes de 1951 et 1930 ci-dessus  
Impression : Imprimerie Fillion | 400 ex. | Novembre 2025



## PLAN DE SAUVEGARDE :

# Nernier se dote d'un Plan Communal de Sauvegarde

**L**es communes ont l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde, le PCS, afin d'engager une démarche d'anticipation des risques et de préparation à la gestion des crises. Institué par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, le PCS détermine les mesures à prendre, permettant d'assurer la protection des populations en matière d'alerte, de mise à l'abri, voire d'hébergement d'urgence et de soutien. Il s'élabore en fonction des risques connus localement.

Placé sous l'autorité du maire, en vertu de son pouvoir de Police, le PCS s'articule avec les différents plans de secours d'urgence prévus par la Sécurité civile, comme le dispositif ORSEC.

Initialement prévu dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, une loi promulguée en 2021 a étendu le champ des obligations. Dorénavant, toute commune soumise à au moins un risque majeur doit être dotée d'un PCS. Parallèlement, chaque intercommunalité doit également assurer l'élaboration de son plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ; il a pour but d'organiser la solidarité à l'échelle du territoire concerné, notamment, en termes de moyens logistiques mobilisables. Le risque majeur se définit précisément. Il se caractérise par une faible probabilité de survenue, alors que ses conséquences peuvent être particulièrement désastreuses pour les personnes, les animaux, les biens, voire l'environnement. Son origine peut être naturelle, exemples d'une crue torrentielle, d'une coulée de boue, d'un glissement de terrain, d'un séisme, ou

technologique, l'accident industriel, l'accident impliquant des matières dangereuses...

### Les risques majeurs à Nernier

En Haute-Savoie, toutes les communes sont soumises à au moins un risque majeur. Nernier se trouve exposé à ces types d'aléas, avec l'obligation d'établir un PCS :

- Inondations ;
- Mouvements de terrain ;
- Événements météorologiques ;
- Sismicité.

Plusieurs mois ont été nécessaires au groupe de travail, composé d'élus et de la directrice générale des services, accompagné par un prestataire spécialisé

Un risque est la conjonction d'un aléa avec un ou des enjeu(x). L'exemple de la figure ci-dessous représente un risque majeur lié au transport de matières dangereuses.

(Alpes Léman Sécurité Consult®), pour concevoir le PCS.

Cinq chapitres ont été définis :

- L'analyse des vulnérabilités présentées par la commune ;
- L'identification des enjeux ;
- L'organisation du soutien et de la protection des populations ;
- L'organisation du pilotage de la sauvegarde au niveau communal ;
- L'inventaire des moyens humains et techniques disponibles.

Le document, finalisé, doit être voté en conseil municipal, lors d'une prochaine réunion en décembre. Si le vote est favorable, le document sera formalisé par un arrêté municipal d'approbation et consultable en mairie.

De plus, une version grand public, dénommée « document d'information communale sur les risques majeurs - DICRIM », sera diffusée plus largement et mise en ligne sur le site Internet de la mairie.



### L'ALÉA

La probabilité que le poids lourd transportant des matières dangereuses ait un accident.

### LES ENJEUX

Les habitants, Les équipements, Les infrastructures, etc.

### LE RISQUE MAJEUR

Explosion du poids lourd à proximité d'habitations



## ÉLECTIONS MUNICIPALES :

# Nouveau mode de scrutin municipal

Les prochaines élections municipales, annoncées les dimanches 15 et 22 mars 2026, seront identiques dans toutes les communes de France et se dérouleront selon le scrutin de liste paritaire. En effet, une loi du 21 mai 2025 a étendu aux 25'000 communes de moins de 1000 habitants, soit 70 % des communes françaises, ce mode de scrutin en vigueur dans les autres communes depuis plusieurs mandatures.

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient seuls ou en formant une liste, c'est-à-dire

groupés. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, avec la possibilité de rayer certains candidats, de les remplacer, ou non, par d'autres et, de modifier l'ordre des candidats.

A partir des prochaines élections municipales, le vote se fera sur la base des listes candidates, sans rayure, suppression ou modification des candidats. Le principe est clair : un vote, une liste !

### Parité et cohésion...

Cette évolution repose sur les notions de parité et de cohésion, que traduit le mode de scrutin paritaire puisque les listes doivent alterner les candidates et les candidats pour être valables. Actuellement, les femmes ne représentent que 37.6 % des élus des communes inférieures à 1000 habitants !

Ce mode de scrutin assure également une meilleure cohésion des équipes municipales dans la mesure où la liste arrivée en tête de l'élection bénéficie d'une prime lui accordant une majorité d'élus, suivie, ensuite seulement,

de la répartition à la proportionnelle des suffrages restants entre les listes. Par ailleurs, la loi impose que chaque liste candidate comporte au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et, au plus 2 candidats supplémentaires.

Cependant, ce principe comprend une dérogation d'importance pour les communes de moins de 1000 habitants ; leurs listes de candidats pourront comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal, tel que mentionné dans le code des Collectivités locales. Cette exception vise à faciliter la constitution des listes dans ces communes où manque de candidats est grandissant.

Tableau de l'effectif légal du conseil municipal de Nernier

|                                         |                                       |
|-----------------------------------------|---------------------------------------|
| Taille de la commune                    | de 100 à 499 habitants                |
| Effectif légal du conseil               | 11 membres                            |
| Nombre de candidats par liste paritaire | min. 9 candidats<br>max. 13 candidats |

## PROJET BORNÉE :

# Démarrage de la construction de la résidence « l'Alcéa »

Les travaux entrepris cet automne route de la Croix de Marcille, sur le terrain de l'ancien parking, constituent la dernière tranche du projet Bornée. Celui-ci comprend le lotissement avec six lots à bâtir, les neuf logements sociaux dont la livraison est imminente

et, la résidence l'Alcéa. Celle-ci est composée de 30 appartements du 2 au 4 pièces, répartis sur deux bâtiments, avec des espaces verts et de convivialité.

Inspirée du bâti traditionnel du village, faisant la part belle à la roche et au gris, l'Alcéa s'intègre harmonieusement dans son environnement. Une architecture soignée avec, notamment, une façade en pierre, similaire à celle des logements locatifs sociaux situés en face de la mairie, fait de cet ensemble une réalisation de grande qualité.

Les travaux ayant débuté au mois d'octobre, la livraison des appartements est prévue au 3e trimestre 2027.

*Les fondations du projet sortent de terre*





## ENERGIE VERTE :

# Une mairie énergivore

Construite dans les années 80, inaugurée en 1987, la mairie n'a guère bénéficié de travaux de mise à niveau au fil des années, même si elle résiste au temps ! Or, à l'heure du réchauffement climatique et de la transition écologique, ce bâtiment présente une inadaptation majeure aux enjeux actuels. Il est désormais incontournable de le mettre à niveau, à la fois dans l'organisation des volumes, obsolète et, la rénovation intégrale de l'énergie avec la prise en compte d'économies, alors que le chauffage relève encore de vieux radiateurs électriques, appelés des « grille pains ». Seule une climatisation installée à l'accueil et dans l'unique bureau fermé, a amélioré les conditions de travail, même si elle est parfois difficile à régler ! Dans le reste du bâtiment dédié à la mairie, il fait froid l'hiver et très chaud l'été, surtout au 2<sup>e</sup> étage où sont classés dossiers et archives récentes.

Face à cette situation, une étude a été commandée pour envisager la future rénovation de la mairie. Cette commande a privilégié la rénovation des modes énergétiques, qui demeure l'objectif prioritaire des futurs travaux. En termes d'aménagement, aucun agrandissement du bâtiment ne serait nécessaire pour redistribuer les postes et assurer un confort minimal aux agents, l'accessibilité directe de l'accueil étant aussi une priorité.

En évitant de lourds travaux, notamment d'adjonction de constructions, tout en assurant de futures économies de fonctionnement, cette étude constitue une bonne base de départ pour la rénovation de la mairie, devenue incontournable.



## ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX :

# Fin de travaux !

Quelques travaux programmés depuis plusieurs mois ont trouvé leur conclusion cet automne. Il en est ainsi de l'enfouissement des réseaux secs chemin de la Ravoire, c'est-à-dire les câbles d'alimentation électrique et les câbles ou fibres de téléphone et internet. Ces travaux ont été confiés par la commune au SYANE, le syndicat départemental des énergies, qui les avait lui-même délégués à un bureau d'études. Celui-ci coordonnait les deux opérateurs concernés, Enedis et Orange, qui, eux même avaient confié les travaux à des sous-traitants. Cela explique la durée des travaux ! Ceux-ci se sont achevés avec la réfection du revêtement de la bande de roulement de la voie. L'enfouissement a permis de supprimer quatre poteaux inesthétiques, deux en béton et deux en bois. De même, Chemin de Péreuse, les gros travaux sur cette voie étant terminés, la chaussée a pu être rénovée.



La mairie du village



## LIVRE À VOUS :

# Une librairie éphémère au top !

Pour sa 2<sup>e</sup> édition à Nernier, la librairie Livre à Vous, installée durant l'été rue de l'Eglise, a connu de nouveau un véritable succès. Tant les ventes de livres à 1, 2 voire 4 euros, que les animations, ateliers d'écriture, visites commentées du village, etc. ont connu une fréquentation importante, en tout état de cause enthousiasmante. Merci à l'initiatrice de cette action, à ses aides également bénévoles, aux lectrices et aux lecteurs, de tous âges, ainsi qu'à la Paroisse Saint-Jean-Baptiste qui met à disposition la salle. Ils ont tous fait vivre avec dynamisme cet espace culturel.

Enfouissement des  
réseaux chemin de  
la Ravoire





L'ŒIL  
SUR...

## 2027 : Maison médicale et micro-crèche à Nernier

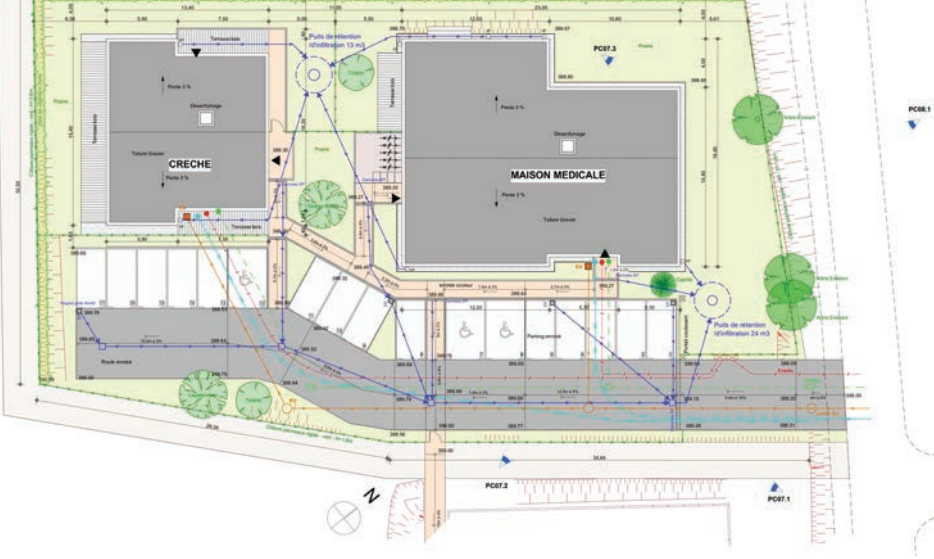
**L**e projet d'ouverture à Nernier d'une maison médicale, assortie d'une micro-crèche, avance.

Conçu et financé par des professionnels médicaux et para médicaux, ce projet est de nature privée mais, il s'installera sur un terrain autrefois communal. En effet, les parcelles de ce terrain étaient réservées depuis plusieurs années pour accueillir des équipements d'intérêt collectif au service de la population. A l'origine, le PLU puis, le PLUi mentionnaient des équipements scolaires, périscolaires, sportifs et de loisirs. Puis, l'évolution du PLUi a permis d'inscrire une vocation "santé".

C'est ainsi que la commune, propriétaire de toutes ces parcelles, a accepté de vendre, à un prix raisonnable, la surface nécessaire pour accueillir la maison médicale et la micro-crèche.

Ce terrain est situé au Nord du parking de Marcille, sur un terrain de 2'287 m<sup>2</sup> ; le projet développe une surface de plancher totale de 810 m<sup>2</sup>, répartie comme suit : 657 m<sup>2</sup> pour la Maison médicale et 153 m<sup>2</sup> pour la micro-crèche. La volonté a été de ne vendre que la stricte surface nécessaire à l'implantation, même si le terrain en réalité est plus vaste.

Le projet a été conçu par le cabinet d'architecture 58bis Architectes, installé à Thonon-les-Bains. Il consiste en la construction de deux bâtiments de taille différente, l'un pour la maison médicale et l'autre, pour la micro-crèche. Ce choix de réaliser deux constructions, s'explique, d'une part



pour la facilité de gestion individuelle des établissements, d'autre part, pour éviter des emprises construites trop importantes et impactantes. Les gabarits respectent ceux des maisons individuelles du secteur, tant en emprise au sol, qu'en volumétrie : la hauteur de la construction n'excède pas 7,30 m (R+1) pour la maison médicale, la microcrèche étant de plein pied (R). Les volumes sont classiques et compacts pour une meilleure efficacité énergétique.

### Des constructions simples mais, performantes

Le choix de la préfabrication en ossature bois performante a conduit à la réalisation de toitures plates, marquant ainsi la différence de programme du projet avec des constructions d'intérêt général, accessibles au public. Les façades sont majoritairement enduites d'un enduit grège clair avec quelques zones de bardage bois, rééquilibrant les surfaces de façade. Elles sont suffisamment percées pour faire pénétrer très largement la lumière naturelle dans les espaces, y compris les circulations internes. Ces percements forment les jeux d'ombre et de lumière, de pleins et de vides qui font l'équilibre de la composition.

Une placette se dégage entre les deux bâtiments qui permet la réalisation d'un jardin d'agrément et l'implantation d'une zone pour les vélos, ainsi que les entrées au bâtiment médical. Cinq arbres de haute tige seront plantés et dix-sept places de parking aménagées. Certains arbres seront situés à proximité de ce parking, les autres répartis aux emplacements stratégiques pour renforcer les espaces

végétalisés de transition.

Le jardin de la crèche est ceinturé d'une haie de végétaux mixtes. Toutes les essences seront locales. Il est prévu de relier de manière adaptée, pour les personnes à mobilité réduite, le parking communal, avec une rampe qui, aboutira à un portillon piétonnier d'accès au site médical et de petite enfance.

L'accès, depuis la route de la Croix de Marcille, s'effectuera via une rampe, munie d'un portail à son extrémité ; il sera ouvert pour la dépose et la récupération des enfants à certains horaires et, fermé le reste du temps, sauf pour les ambulances, qui pourraient déposer des patients à la maison médicale.





L'ŒIL  
SUR...

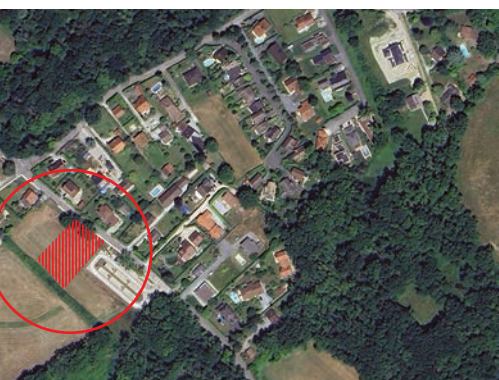
### Trois pôles

La maison médicale se divise en trois pôles :

- Un pôle de **médecins généralistes** comprenant six cabinets à l'étage,
- Un pôle de **kinésithérapie** de quatre cabinets, avec des salles de soin uni-personnelles et une salle d'activité de groupe,
- Un certain nombre de bureaux pour des **infirmier(ère)s** et/ou une **activité médicale complémentaire**.

La micro-crèche prévoit l'accueil d'une dizaine d'enfants. Elle dispose d'un jardin fermé à l'Ouest et d'un accès pour les livraisons de la biberonnerie. Son entrée se situera également sur la placette dégagée entre les deux constructions.

Le permis de construire de l'ensemble a été délivré le 11 juillet 2025. Les travaux doivent débuter dans quelques mois, pour une mise en service des équipements annoncée en 2027.



FLASH SUR  
LES COMMISSIONS

### ENVIRONNEMENT :

## Sangliers, une chasse raisonnée pour protéger les équilibres

**L**e sanglier, emblème de puissance sauvage, foule désormais l'ensemble de notre département en des densités variables, marquées par sa présence discrète ou spectaculaire. Ce contexte de prolifération rend nécessaire une gestion rigoureuse et constante des peuplements, afin de préserver l'équilibre délicat entre la vitalité des populations et la préservation des territoires agricoles.

Les passages des hardes peuvent se traduire par des dégâts importants sur les cultures et les terrains des propriétés privées, comme cela a été constaté à Nernier, dans le village même et ses abords, ces derniers mois.

L'urbanisation, la fréquentation des espaces boisés et la proximité des axes routiers rendent difficile les opérations de chasse, nécessitant de la part des chasseurs, discernement et respect d'un cadre légal strict. En effet, la loi Verdeille encadre les Associations de Chasse en précisant clairement que dans un rayon de 150 mètres autour des habitations, le droit de chasse ne relève plus de la société de chasse mais, reste exclusivement détenu par le propriétaire du terrain. Toute action dans ces zones est donc conditionnée à son accord.

Dans ces conditions, Nernier subit une multiplication de refuges pour les hardes de sangliers : friches à Marcille, îlots boisés dans le parc du château et à la chapelle, parcelles enclavées en lisière des habitations, en particulier le corridor écologique qui relie la RD25 à la route de Messery, etc.



La gestion des peuplements impose chaque année que soient organisées des battues visant à restreindre les peuplements. A Nernier, l'organisation de ces battues impose aux chasseurs de rabattre les sangliers au-delà de la route départementale 25, en dehors de la zone dite dangereuse, sur les terrains de chasse où les tirs peuvent se faire, après une analyse de sécurité rigoureuse et une parfaite connaissance des règles à suivre.

Pour information : les projectiles de certaines armes utilisées ont une portée au-delà de 500 mètres, d'où les mesures extrêmement rigoureuses.

En ce qui concerne les terrains, pour prévenir des dégâts, quelques actions sont nécessaires :

- Pose de clôtures électriques aux périodes sensibles, de la chasse, notamment ;
- Installer si nécessaire un effaroucheur sonore ;
- Collaboration directe entre chasseurs et agriculteurs, pour définir ensemble des réponses rapides, même en dehors des périodes de chasse (cellule de crise).

### Bilan de la saison septembre 2024 / fin février 2025 :

9 sangliers abattus.

**Ouverture et clôture de la  
chasse :** du 14 septembre  
2025 au 18 janvier 2026.

**Arrêté ministériel du  
28/12/2023 :** nouveau Schéma  
départemental de Gestion  
Cynégétique 2025-2031.



FLASH SUR  
LES COMMISSIONS

CULTURE:

## Les expositions à la Ferme

Comme chaque été depuis quelques années maintenant, la Ferme d'Antioche a accueilli une série d'expositions, de juin à septembre. Souvent qualitatives et appréciées, elles ont été retenues par le jury\*, dont le choix fut suffisamment éclectique pour que chacun puisse y trouver de quoi satisfaire sa curiosité, ses visions artistiques ou, plus simplement, ses émerveillements. Certes, la prise de risque esthétique a également été au rendez-vous, selon l'essence même de l'art qui peut comprendre sa part de noirceur... Mais, une



bonne fréquentation, mesurée, notamment, grâce aux livres d'or, traduit un intérêt certain pour ce lieu artistique.

\*Jury 2025 : Laurence Bosi, artiste, Colette Pacquelet, présidente du Musée du Lac, Dany Marchand, artiste, Oliver Klesta, artiste et l'adjointe à la culture. De nombreux dossiers sont proposés à la commune chaque année.

### Musique à l'église

Concert samedi 6 décembre à l'Eglise Saint-Martin, 19h30 :

**Ensemble de musique baroque Capella Ripaillensis** | programme « Gaudete », premier volet d'un triptyque pour découvrir l'œuvre de Biber, les Sonates du Rosaire.

Entrée libre.

PORT:

## La Demoiselle en visite

Cet été encore, le port de Nernier a accueilli les bateaux historiques du Léman, véritable patrimoine lémanique. C'est ainsi que La Demoiselle a fait escale mi-août, amarrée dans toute sa splendeur le long du Quai des visiteurs. Avec, pour toile de fond les maisons patrimoniales, la Demoiselle a trouvé une place particulièrement adaptée dans le port de Nernier.

ENVIRONNEMENT:

## Association syndicale libre de gestion forestière

Créée le 6 août 2024, l'Association syndicale libre de gestion forestière regroupe les communes de Douvaine, Sciez, Excenevex, Messery, Massongy, Chens-sur-Léman, Yvoire et Nernier.

Elle a pour but de protéger la forêt et d'en proposer une gestion saine, en tenant compte des facteurs environne-



mentaux, urbanistiques et sociaux. Ces objectifs ont été clairement énoncés lors de la première Assemblée Générale, qui s'est tenue en janvier 2025 à la mairie d'Excenevex.

En termes d'actions, l'ASLGF a proposé des formations spécialisées, financées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) et

animées par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc. Deux séances ont été organisées :

samedi 26 juillet à Chens-sur-Léman, sur le thème : « Qu'est-ce qu'une forêt et comment en prendre soin ? », samedi 27 septembre 2025 à Messery, avec pour thème : « Reconnaissance des essences forestières de notre presqu'île du Léman ».

Il faut rappeler que l'adhésion des parcelles au sein de l'association est libre et la propriété de chacun est maintenue, de même que l'exploitation de ses propres bois.

Peuvent être concernées des parcelles de forêt, de terrain à boiser ou des terrains à vocation pastorale.

Les propriétaires forestiers, qui souhaiteraient rejoindre l'Association, peuvent la contacter directement par courriel : [contact@asl-gf-leman.fr](mailto:contact@asl-gf-leman.fr)



## PLAN LOCAL D'URBANISME :

# Vers un nouvel urbanisme à l'horizon de 2036 !

C a y est, le projet de PLUi-HM est proche d'aboutir ! D'étape en étape, ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM) prend forme. Il est prévu de le présenter au conseil communautaire de Thonon Agglo mi-décembre, avec l'objectif d'unifier les politiques d'urbanisme, d'habitat et de mobilité sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Autrement dit, il va s'appliquer aussi bien à Thonon-les-Bains, qu'à Nernier, avec, localement, des nuances plus ou moins affirmées !

Les élus communautaires ont officiellement lancé la procédure d'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité de l'agglomération, le 23 février 2021. Ce travail a nécessité près de quatre ans d'études, de réunions, d'analyses, de comparatifs, etc. pour aboutir cette fin d'année 2025, quand il sera soumis au vote du conseil communautaire de Thonon Agglomération, le 16 décembre prochain. Ce nouveau document établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et, fixe les règles générales d'utilisation du sol pour les 25 communes, à l'horizon d'une dizaine d'années, soit 2036. Une fois adopté, il va remplacer le PLUi du Bas-Chablais, en vigueur, notamment, à Nernier et, les PLU des communes de Thonon-les-Bains, Allinges, Armoy, Cervens, Drailant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier. Parallèle-

ment, il doit intégrer les actions et axes du Plan Climat Air Energie Territorial, le PCAET, I de Thonon Agglomération, approuvé en février 2020 et qui traite, en particulier, d'une gestion pérenne de l'eau, d'une agriculture locale résiliente au changement climatique et sobre en carbone, de l'accessibilité à la ressource bois, etc. Une dizaine d'autres documents réglementaires, traitant d'aménagement sous des formes différenciées, comme le SCOT, interviennent également dans le processus d'élaboration des dispositions. Afin d'aboutir à un aménagement global du territoire, ce futur PLUi-HM inclut les politiques d'habitat et de mobilité, intégrant le programme local de l'Habitat, relatif, notamment, au logement aidé dans toutes ses composantes et, le futur schéma de mobilité, évoquant, en particulier, le développement des mobilités douces et celui des transports collectifs. Son ambition est donc très large, avec cinq objectifs globaux :

- **Axe 1** : Une armature urbaine équilibrée au sein de laquelle chaque niveau joue un rôle ;
- **Axe 2** : Des mobilités complémentaires et moins carbonées, conciliant les déplacements de toutes natures ;
- **Axe 3** : Un habitat de qualité accessible à tous et à toutes les étapes de la vie ;
- **Axe 4** : Un capital environnemental, paysager et patrimonial commun à préserver et valoriser ;
- **Axe 5** : Une agglomération vivante, où l'on peut produire, travailler, consommer, et accéder aux services.



## DES DONNÉES CLIMATIQUES EN TOILE DE FOND

L'élaboration de ce document s'est appuyée sur de très nombreuses données, à commencer par les évolutions majeures que connaît le territoire, en particulier le changement climatique. Ses effets, mesurés dans le cadre du diagnostic, réalisé en amont de l'étude du projet, sont particulièrement sensibles sur le territoire de Thonon Agglo. Les projections indiquent que la température moyenne annuelle augmentera de +1° à 1,4°C d'ici 2050 et, jusqu'à +3,7°C d'ici à 2070 (contre +1,4°C de 1951 à 2016).

Les vagues de chaleur, qui représentent environ 12 jours par an de canicule, pourraient passer à 29 jours d'ici 2050 (x2) et, jusqu'à 57 jours d'ici à 2070 (x4). Les précipitations favorisant l'enneigement seront à la baisse, avec une diminution des couches neigeuses et une réduction du nombre de jours de neige, en particulier sous 2 000 m d'altitude. Les phénomènes météo extrêmes vont connaître une hausse probable en nombre et en gravité, (inondations, grêle, gel tardif, périodes de sécheresse, vent...). Toutes

*Les projections indiquent que la température moyenne annuelle augmentera de +1° à 1,4°C d'ici 2050*



ces évolutions ont des conséquences particulières sur les milieux naturels et la biodiversité, s'agissant des zones naturelles et agricoles ; elles doivent accompagner de nouveaux choix d'urbanisme mieux adaptés afin de réduire les îlots de chaleur urbains, les émissions de Gaz à Effet de Serre, promouvoir les formes d'habitat bioclimatiques, avec des systèmes de production d'énergies renouvelables, etc.

Par ailleurs, ce document doit respecter les principes nationaux d'aménagement, notamment, la fameuse loi ZAN, toujours en vigueur cette fin d'année. Sur le plan de la limitation, le territoire a ralenti la consommation d'espaces agricoles et naturels ces dernières années mais, il doit encore poursuivre ses efforts avec un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de -50 % d'ici 2031. C'est pourquoi, priorité est donnée au renouvellement urbain et à la densification au sein des enveloppes urbaines existantes, avant toute nouvelle extension. Autrement dit, cette obligation d'organiser les constructibilités en restreignant la consommation d'espaces constitue une véritable colonne vertébrale du document. Tout en conservant la nécessité de construire des logements, principalement collectifs, pour accueillir chaque année les nouveaux habitants, dont la croissance est largement au-dessus de la moyenne nationale : + 1.2% contre 0.4%. L'attrait de l'emploi en Suisse ne se dément pas... L'objectif principal est de répondre aux besoins en logement pour toutes les catégories d'habitants, tout en améliorant leur qualité.

Une programmation d'environ 12'000 logements est prévue pour accompagner cet accroissement démographique et répondre aux besoins actuels et futurs de la population, y compris le phénomène de desserrement des ménages (séparations, divorces) et l'accueil de nouveaux foyers.

## QUOI DE NEUF À NERNIER

Pour Nernier, plus petite commune de l'agglomération en territoire et en habitants, les enjeux sont évidemment particuliers ! En effet, faisant désormais cause commune avec des communes en plein développement (Sciez, Douvaine, etc.), avec une ville centre de près de 38'000 habitants, au sein d'une agglomération de plus de 97'000 habitants, les préoccupations sont davantage orientées sur ses caractéristiques remarquables.

En ce qui concerne l'objectif général de limitation de la consommation des espaces, Nernier présente l'avantage de ne plus avoir de grandes parcelles constructibles. Toutes les terres privées, plus ou moins disponibles, ont été cédées au Conservatoire du Littoral, qui, comme son nom l'indique, préserve les espaces naturels. Quelques parcelles, agricoles, ont ensuite été achetées par Thonon Agglo, en vue de susciter une agriculture maraîchère de proximité.

Le circuit-court est à l'ordre du jour...

Par ailleurs, le zonage proposé, qui classe le territoire en agricole (zone A), naturel (zone N), urbain (zone U), économique (zone X), dédié à une future urbanisation (zone AU), etc., comprend des particularités néroniennes, traduites dans des indices qui adaptent les indications générales. C'est le cas, de la zone UCp, zone urbaine mais, à hauteur limitée des constructions (7 mètres pour les toits en pente, 6 mètres pour les toits plats), afin de préserver les vues sur le lac. C'est le SCOT qui fait de cette disposition une obligation à Nernier... De même, le zonage du village historique, UAp, contient des dispositions propres à protéger son architecture (tuiles, couleurs, menuiseries, etc.). Elles sont certes, plus contraignantes qu'en dehors du village mais, il s'agit du patrimoine collectif des habitants ! A noter que ces protections particulières sont inspirées pour partie par les dispositions en vigueur à Yvoire et, s'appliqueront également dans le centre historique de Thonon-les-Bains.





C'est aussi dans le centre du village qu'une nouvelle disposition, contenu dans le PLUi-HM, permettra désormais à la commune de protéger la destination commerciale des rez-de-chaussée des maisons, lorsqu'elle existe !

En termes d'habitat, Nernier devra accompagner le mouvement dynamique de constructions. Cependant, ces deux dernières années, plusieurs programmes ont été construits, y compris, pour la première fois, des logements locatifs sociaux et en accession. De ce fait, la commune a plus que rempli ses obligations liées à sa place dans l'agglomération et, de toutes les façons, les terrains nécessaires ne sont plus disponibles.

Nernier va donc conserver sa ceinture verte, ses espaces agricoles et naturels, ses zones humides d'importance pour la biodiversité, tout en développant une qualité de vie renforcée, notamment, avec des équipements nouveaux, comme la maison médicale et la crèche ou rénovés, en particulier, la mairie.

## LES DOCUMENTS DU PLUI-HM

### Cinq documents principaux composent le PLUi-HM.

- **1. Le rapport de présentation** présente le diagnostic du territoire, accompagné de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation environnementale du projet. Il explique les choix retenus pour établir le projet et analyse leur impact sur l'environnement.
- **2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** définit les objectifs stratégiques en termes d'habitat, de mobilités, d'environnement et de développement économique. Il est établi à l'horizon d'une dizaine d'années. Ces dispositions vont être traduites dans les documents réglementaires.
- **3. Les Programmes d'Orientations et d'Actions (POA)**, spécifiques au volet Habitat et au volet Mobilité.
- **4. Le règlement écrit et le règlement graphique (plan de zonage)** : c'est la dernière phase qui traduit concrètement les grandes orientations du PADD. Le plan de zonage définit et réglemente les quatre grands types de zones (agricole A, naturelle N, urbaine U, à urbaniser AU).
- **5. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** précisent les objectifs de qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets de constructions.



## IMPORTANTE MOBILISATION POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 2 juin au 18 juillet dans les 25 communes du territoire, a permis aux habitants et à toute personne intéressée de consulter le dossier présentant, notamment, les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi) et sa traduction réglementaire, d'en comprendre les enjeux et d'exprimer leurs observations avant l'adoption définitive du document en fin d'année.

La mobilisation durant l'enquête publique a été significative avec près de 30'530 visiteurs en ligne sur le registre dématérialisé et plus de 19'000 téléchargements de documents.

Les 45 permanences, assurées dans les communes par les cinq commissaires enquêteurs, ont, quant à elles, rassemblé 749 personnes. Au total, ce sont plus de 1'150 observations qui ont été déposées, tous supports confondus mais, plus particulièrement de manière dématérialisée.

La commission d'enquête a rendu un avis favorable au projet, estimant que le PLUi-HM de Thonon Agglomération permettra de maîtriser l'urbanisation tout en préservant les milieux naturels, de répondre à la crise du logement qui implique aujourd'hui un déficit de logements sociaux et des prix élevés, de développer des mobilités alternatives à la voiture et d'adapter les équipements aux besoins d'une population en croissance et vieillissante.

Le rapport, avec les observations du public (plusieurs à Nernier) et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont consultables sur le site de Thonon Agglo.





PARENTS D'ÉLÈVES :

## L'APE Farandole a bien lancé son année !

L'association des Parents d'Élèves Farandole, de l'école Nernier-Messery, a démarré l'année scolaire sur les chapeaux de roues.

Le tout premier "Café des Parents" a rencontré un beau succès, rassemblant de nombreux participants, venus partager un moment convivial autour d'une tasse de café.

Dans la foulée, petits et grands se sont retrouvés lors de la fête d'Halloween, animée par une ambiance Discoween ; ce fut une ambiance disco pour les parents et Halloween pour les enfants et un vrai moment de partage et de bonne humeur !

Mais, ce n'est pas fini : de nouveaux rendez-vous arrivent très bientôt pour continuer à faire vivre la vie de l'école et rassembler les familles, avec notamment, la fête de Noël, vendredi 12 décembre à Messery, le Carnaval dans les rues de Nernier, début d'année 2026 et, bien d'autres surprises à venir.

Retrouvez Farandole sur les réseaux sociaux pour suivre toute l'actualité de l'association des parents d'élèves, ou adhérez en ligne directement via notre QR code. Nous vous remercions pour votre soutien. L'équipe Farandole.



MUSÉE DU LAC :

## Un bel été au Musée du Lac à Nernier

Peintres, sculpteurs, céramistes et photographes ont fait la joie des visiteurs, cet été, durant les expositions au Musée du Lac. De juin à septembre, nous avons pu admirer leurs œuvres. Monica Cattaneo, Jean Garchery, Peintres et Nicola Deux, Sculptrice, ont démarré la saison du 5 au 15 juin. Puis, Monic Robin, Colette Pacquelet et Marina Lameijn, peintres et pastelliste, ont exposé, ensemble, jusqu'à la fin du mois de juin.

Stéphanie Crouial et Elsa Brouze ont exposé du 3 au 13 juillet, Paul Loridant, Yves Lemennicier et Faber, du 16 au 27 juillet.

YEVE, Cassandra Wainhouse, Didier Barret et René Greloz ont enchaîné fin juillet et jusqu'au 10 août, Pier Buyle exposant, ensuite, durant 10 jours.

Et pour clore cette belle saison, le 7 septembre, le Musée a accueilli Corine Badiou, Corine Duvent et Agnès Combat.



Merci à toutes et tous d'avoir fait partager les passions, les émotions et une telle qualité de tableaux, de sculptures et de photos.

### Quelques mots sur l'Ecole du Musée du Lac

Toute l'année, les mercredi et samedi de chaque semaine, L'Ecole vous propose des ateliers de peinture, accompagnés par Pascal Robin, afin de partager apprentissage et compétences en peinture acrylique, Huile et Pastel. De plus, quatre à cinq fois par an, l'Ecole organise des stages de Pastel sec avec différents professeurs, intéressants et motivés.

Débutants ou initiés sont les bienvenus. Vous voulez des renseignements ? Appelez la présidente, Colette Pacquelet, tél. 06.71.05.30.70



L'artiste YEVE





AMICALE DES NÉRONIENS :

## L'ADN toujours à la manœuvre

C'est en toute harmonie que l'Amicale des Néroniens, a renouvelé partiellement ses instances dirigeantes cet été, Ben Shrimpton ayant laissé la présidence, comme il l'avait annoncé il y a quelques mois. Mario Bosi préside désormais à aux destinées de l'association, toujours accompagné, notamment, de Chris Hathaway, le trésorier.

Le printemps, puis l'été dernier furent particulièrement riches d'événements, certes récurrents, mais, le soleil, cette année fut au rendez-vous, assurant une bonne fréquentation.

**La Fête des Voisins**, fin mai, a connu le succès, organisée au Parc du port. Un magnifique coucher de soleil fut de la partie.



Pas de pluie cette année pour la Grande **Brocante de Pentecôte**, qui s'est tenue le 8 juin. Les promeneurs, visiteurs et acheteurs furent au rendez-vous de cet événement qui, sous le soleil, en a profité pour grandir très largement. Toutes les rues du village étaient occupées, ainsi que les routes d'accès Est et Ouest. Au total, 160 emplacements furent répertoriés. A noter que cette brocante propose de beaux stands, avec des meubles, de la vaisselle, des jouets, des objets et des tableaux de qualité, qui la rendent particulièrement attrayante. Les visiteurs



viennent, parfois, de très très loin pour s'y promener et chiner. Prochain rendez-vous, dimanche 24 mai 2026.

Une foule dense  
pour le 14 juillet



Chaleur et soleil étaient au rendez-vous de la Fête nationale française 2025, **le 14 juillet**. L'Amicale des Néroniens s'était attelée, dès le matin, à la préparation de la soirée qui, comme chaque année, a attiré une foule dense. Restauration assurée par les bénévoles, défilé aux lampions pour les enfants, bars fonctionnant à fond, DJ très en forme et, enfin, un feu d'artifice sublime. Offert par la commune, il a duré un temps long, embrasant le ciel au-dessus du port de lumières plus éclatantes les unes que les autres, dans un show pyrotechnique incroyable.

Ce fut une magnifique soirée !



L'ADN s'était attelée, dès le  
matin, à la préparation  
de la soirée

La fanfare des Voirons

En collaboration avec la commune, qui a créé le **Théâtre de Verdu** de Nernier, l'ADN a organisé une soirée d'inauguration particulièrement festive de cet espace bienvenu. L'orchestre de Jazz, Funky Associates, dont certains musiciens sont néroniens et déjà appréciés lors de

concerts dans le village, a fait danser les spectateurs avec ferveur et dynamisme, jusque tard dans la soirée. Enfants, parents, tous étaient ravis d'être présents et de partager ce très beau moment convivial.

Après avoir parcouru les rues du village en musique, la **fanfare des Voirons** a animé le théâtre de verdure pour une soirée mémorable...

### Déjà de nouveaux projets

Si le bal, organisé les deux dernières années le soir de la journée « Nernier fête Noël », n'est pas renouvelé cette année, en revanche un programme très convivial et gourmand est annoncé pour les prochains mois.

Une Soirée dégustation « Dans le Cochon, tout est bon » est proposée samedi 29 novembre (sur inscription). Le 10 janvier, l'ADN offrira de nouveau la Galette des Rois aux Néroniens, qui seront donc conviés à un goûter (également à l'assemblée générale de l'association). Des reines et des rois seront ainsi intronisés dans la commune de Nernier ! Puis, d'autres festivités inédites seront program-



mées les prochains mois. Ensuite, le rythme des événements annuels reprendra son cours. En attendant, la convivialité dans le village est au rendez-vous avec l'ADN.

### NOTRE DAME DU LAC :

## Affluence pour de beaux concerts

L'association Notre-Dame-du-Lac a proposé cet été des concerts très appréciés. Le 14 juin, ce fut un concert de LoR, musicienne guitariste, qui a proposé des reprises de chansons françaises, suivie de la Chorale Arpège de Messery, dirigée par Louella Yearwood, avec une programmation des musiques du monde. Enfin, le concert jazz et folk avec l'ensemble musical, connu et apprécié, Andrew & Friends, a clôt cette belle saison musicale.

Parallèlement, mi-août, le dimanche 17, la traditionnelle Fête solennelle de l'Assomption s'est tenue autour de la Chapelle, avec un immense succès. Les fidèles étaient nombreux pour suivre la messe, célébrée par le Père Celse, les bancs n'étant pas suffisants pour accueillir tout le monde.





LE COIN DES  
ASSOCIATIONS

L'ÉCHO NÉRONIEN N°107 | OCTOBRE/NOV/DÉCEMBRE 2025

La traditionnelle vente de gâteaux, dont les bénéfices servent à l'entretien de la Chapelle, a connu également le succès.

Enfin, pour les Journées Européennes du Patrimoine, la Chapelle a ouvert ses portes au public pour des visites libres le dimanche après-midi.

SHORTORAMA :

## Une belle soirée au cinéma en plein-air !

L'association SHORT a renouvelé la soirée cinéma en plein air, au mois d'août, avec la projection de nombreux courts métrages. Une affluence record est venue au Parc du port, profitant aussi d'une belle soirée d'été au bord du Léman, tout en savourant toutes ces histoires courtes, souvent fascinantes, émouvantes, drôles, poétiques... La restauration en place a également fait le plein et ce fut donc une soirée très réussie pour tous et appréciée par tous. A renouveler absolument !

C2NY :

## Une saison très active pour le C2NY

La dernière ligne droite de la saison nautique du C2NY a été chargée d'activités. Cette année, la traditionnelle régates des « 6 Heures de Nernier » s'est déroulée tout au long du premier week-end de juillet. 53 bateaux ont participé à la régates du samedi et 12 Surprises ont franchi la ligne de départ du Critérium Surprise le dimanche. Côté stages, après ceux organisés, avec toujours le même grand succès, pour les jeunes et les enfants au mois de juillet, les adultes ont pu se perfectionner et évoluer vers le niveau 3 et 4 durant le mois d'août, accompagnés des moniteurs FF Voile et entraînés sur



les Surprises du club.

Août et septembre ont été marqués par une grande convivialité avec des sorties en flottille vers le Haut Lac, des apéros et, à quai, des parties de pétanque entre membres du club pendant les périodes peu ventées.

Durant octobre, le C2NY a largué les amarres pour partir en mer, en Bretagne, sur deux Pogo 36 loués entre membres du club. Cet environnement, bien différent du lac, leur a permis de partager des connaissances et évoluer en tenant compte des marées, courants, cartes, et conditions plus marines que sur notre plan d'eau. Une expérience très riche que nous répétons avec succès depuis trois ans !

La saison s'est achevée avec le traditionnel repas canadien de clôture, vendredi 14 novembre, auquel ont participé tous les adhérents, leurs familles, les élus et partenaires du C2NY. Prochain rendez-vous du C2NY : l'assemblée générale en début d'année, date à confirmer prochainement sur Facebook et Instagram.

Les 6 heures  
de Nernier  
2025



De haut en bas : Andrew & friends, LoR, la chorale Arpège et fête de l'Assomption.



#### ASSOCIATION:

## La Cagette fonctionne jusqu'à mi-décembre

**L**a Cagette à Roulettes vous attend tous les jeudis, jusqu'au 18 décembre, de 18h à 19h, pour la récupération des paniers. Une nouveauté avec des gâteaux faits maison !

Commande en ligne :

[lacagettearoulette.b.enregistreuse.fr](http://lacagettearoulette.b.enregistreuse.fr)



#### INTEMPÉRIES:

## Tempête Benjamin : des dégâts matériels

**F**in octobre, la tempête Benjamin a quelque peu balayé la côte Lémanique, de même que le département. A Nernier, elle a laissé quelques traces, à commencer par la flèche de l'église, surmontée du coq qui s'est tout soudain retrouvé la tête et la crête sens dessus dessous, le malheureux ! Les Pompiers sont arrivés sans tarder afin de vérifier si cet élément était encore fixé avec sécurité sur le clocher. Elle a finalement été décrochée dès le lendemain et, reviendra bientôt, réparée. Au port, c'est le grand peuplier qui a littéralement explosé, frôlant la Capitainerie, dont il était proche, dans sa chute. Cet arbre, assez ancien, s'est



révélé avoir un tronc parfaitement creux, donc déstabilisé. Dans le reste de la commune, ce furent surtout des branches plus ou moins importantes et des arbres, qui ont terminé sur les voies, chemin du Moulin, de Feneche et route de la Croix de Marcilles, le tout sans gravité.



Le grand peuplier arraché par le vent



## ENVIRONNEMENT :

### La crise scolytes sur épicéa en Haute-Savoie

**V**ous êtes propriétaire d'une parcelle boisée, d'une forêt... agissez face aux épicéas scolytés !

La crise sanitaire scolytes continue sa propagation et fragilise les forêts d'épicéas. Ces insectes, ravageurs, détruisent rapidement les peuplements touchés, mettant en péril la santé des forêts environnantes et la valeur économique du bois.

Le département de la Haute-Savoie est classé en zone de lutte obliga-

toire, par un arrêté préfectoral du 17 avril 2025.

Autrement dit, les propriétaires forestiers doivent inspecter régulièrement les parcelles.

En cas de suspicion d'infection, c'est-à-dire chute d'aiguilles, rougissement du feuillage, dépôts de sciure fraîche au pied des arbres, il doit être fait appel à un conseiller forestier du centre national de la propriété forestière ou de la chambre d'agriculture pour valider le diagnostic ; il apportera les éléments réglementaires et orientera le propriétaire pour prétendre aux aides ;

L'exploitation rapide des épicéas infestés doit être organisée afin de limiter la propagation.

Plus de détails, contacts et dispositifs de soutien au renouvellement fores-



tier sont précisés sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie :

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Des subventions du Département sont également mobilisables pour des travaux d'exploitation de bois-énergie et de reconstitution de parcelles :

[hautesavoie.fr/subvention/subvention-pour-le-developpement-de-la-filiere-foret-bois](http://hautesavoie.fr/subvention/subvention-pour-le-developpement-de-la-filiere-foret-bois)

Agir maintenant, c'est préserver l'avenir de nos forêts.



**LA PROXIMITÉ INFORMATIQUE**

**ANNEMASSE**

242 Rte des Martinets  
74 250 FILLINGES  
04.50.31.04.20

Retrouvez-nous sur  
[www.xefi.com](http://www.xefi.com)



VENTE  
MATÉRIEL

MAINTENANCE &  
INFOGÉRANCE

SOLUTIONS  
SOFTWARE

SOLUTIONS  
PRINT

INTERNET  
& SÉCURITÉ

HÉBERGEMENT  
& SAUVEGARDE



**TERRASSEMENT**

**AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

**ASSAINISSEMENT & VRD**

06 40 75 56 22 | [menaistp@gmail.com](mailto:menaistp@gmail.com)

16, rue des Niollets  
ZI des Niollets  
74140 DOUVAINÉ

[www.menais-tp.fr](http://www.menais-tp.fr)



74200 Thonon-les-bains  
04 50 81 90 84

Depuis 1993

## INSTALLATION & MAINTENANCE:

- Alarme intrusion
- Vidéoprotection
- Alarme incendie
- Contrôle d'accès
- Récupération de systèmes existants

 [securex-sarl.fr](http://securex-sarl.fr)



## Création Internet

### PROPULSEZ VOTRE ACTIVITÉ !

-  Création et refonte de site internet
-  Gestion des réseaux sociaux
-  Référencement naturel
-  Intelligence Artificielle

 Infos : **04 50 81 88 96**  
[www.clicandgo.com](http://www.clicandgo.com)



**LANVERS Matériaux** Pour Particuliers et Professionnels

Jardinage, Outillage, Bricolage: une équipe qui fait le J.O.B.

**FRANCE MATERIAUX** 04.50.72.82.25 – [www.lanvers-materiaux.fr](http://www.lanvers-materiaux.fr)  
535 Route d'Yvoire 74140 Nernier

Du lundi au vendredi 7h30-12h00 et 13h30-18h00  
Les samedis de 7h30 à 12h00

|                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Magasin<br>Outillage                                                                | Matériaux de<br>Construction                                                        | Combustibles<br>Sables et Gravieres                                                 |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |

**NOUVEAUTÉS 2025: VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE EXPOSITION MENUISERIE ET CARRELAGE**



## TERRASSEMENT 74 SARL

Travaux Publics - VRD

659 Chemin des Gérons  
74140 SCIEZ  
Tél : 06 26 67 34 79 – 07 89 43 69 00



SARL  
**CONSTANTIN**  
MENUISERIE  
CHARPENTE

12 rue du Vêret  
74140 Messery  
T 04 50 94 73 79  
[sarl-constantin@wanadoo.fr](mailto:sarl-constantin@wanadoo.fr)



## CSP CHABLAIS SERVICE PROPRETÉ

### Location de bennes

**Tél : 04 50 36 13 31**

**Faites-nous confiance,**  
comme de nombreux habitants sur Nernier !



Biens vendus par Leggett sous exclusivité



Appelez Ben à tout moment :  
+33 (0)6 49 61 75 25  
benjamin.shrimpton@leggett.fr  
Agent commercial  
Siret : 885 366 484 RCS  
www.leggett.fr

**LEGGETT**  
IMMOBILIER INTERNATIONAL

Leader sur le marché des résidences  
secondaires en France  
650 agents multilingues · 16 agences ·  
25 ans d'expérience

**SARL BERTHET TESSA BOAT**  
**BATEAU ECOLE FRANCAIS - DOUVAINE**



04 50 70 70 96  
06 21 39 48 34

www.bateau-ecole-geneve74.com

**EUROPE SIGNALÉTIQUE**  
SIGNALISATION ROUTIÈRE - MOBILIER URBAIN  
☎ 04 50 72 68 17 - 06 10 61 01 70

VETEMENTS PROFESSIONNELS  
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ  
PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN



**SAS Électricité et Travaux Publics**  
**DEGENÈVE**

Canalisations électriques et télécommunications  
Postes HTA  
Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieur

285 route du Col de Terramont - 74470 LULLIN

Tél. : 04 50 73 81 64

accueil@degeneve-electricite.fr

**LEMAN NAUTIC**

- VENTES ET SERVICES DE BATEAUX -



759 Route de Songy - 74140 - Sciez  
04 50 72 61 13 - secretariat@leman-nautic.com  
www.leman-nautic.com



JEANNEAU

MERCURY VOLVO  
MerCruiser PENTA

USHIP SUZUKI  
FOOT BOAT NAVIGATOR MARINE



**KeyMasters®**

**La paix d'esprit pour  
votre résidence secondaire™**



**VISUALISEZ**  
votre résidence secondaire  
grâce à nos visites de contrôle  
**FRÉQUENTES**  
avec photos et vidéos à l'appui.



www.key-masters.com



## Agenda

- 21 au 23 novembre | 10h à 18h

### 2e édition du Salon du Petit Format.

Proposé par l'ARL, les Artistes de la Région du Léman. Nombreuses œuvres exposées à offrir pour les fêtes de fin d'année.

Ferme d'Antioche | ARL

- Samedi 6 décembre | 19h30

### Concert avec l'ensemble de musique baroque, Capella Ripaillensis.

David Maurer propose une nouvel ode, Gaudete, « Réjouissons-nous », sublime œuvre de Biber selon les Sonates du Rosaire, inspirée de Noël (l'Annonciation, la Nativité, etc.).

Eglise St Martin | Entrée libre

- Samedi 13 décembre

### Nernier fête Noël

Avec un programme toujours festif, dégustation d'huîtres, déjeuner de Noël offert aux Anciens, visite du Père Noël et spectacle pour enfants, concert et distribution de la Soupe de Noël. Programme précis à venir.

- Vendredi 23 janvier 2026 | 19h

### Vœux à la population



### MAIRIE DE NERNIER

Téléphone 04 50 72 82 26

Email [mairie@nernier.fr](mailto:mairie@nernier.fr)

Site Internet [nernier.eu](http://nernier.eu)

Ouverture au public: Lundi, mardi, jeudi: 9h-12h

Vendredi: 9h-12h30 / 13h30-16h30

## Le coin des épicuriens

Horaires | Réservation conseillée.

### LA COMÈTE

Ouvert du mardi au dimanche midi dîner vendredi et samedi soir sur réservation. 04 50 72 80 57

### LA PAILLOTE DU PORT

Fermeture annuelle

Réouverture en mai 2026 06 73 98 70 38

### LE RESTAURANT DU LAC

Fermeture annuelle

Réouverture en mars 2026 04 50 72 80 52

### LA TABLE DE NERNIER

Ouvert du jeudi au samedi, midi et soir et dimanche midi. 04 50 17 52 43

### BAR AU BON COIN

Jeudi de 18h00 à 23h30

Vendredi de 18h00 à 1h00

Samedi, dimanche de 17h00 à 1h00

Lundi de 18h00 à 23h30

Fermé mardi et mercredi 04 50 72 80 50

### LE PTI BAR

11h00-14h30 et 16h30-Minuit

Dimanche 11h00-17h00

Fermé le lundi 04 50 76 30 68

### LE COUTEAU DANS LA SOUPE

Traiteur - chef à domicile

Réception sur mesure 06 24 73 37 24

### LA CAGETTE À ROULETTES

[cagettearoulettes.com](http://cagettearoulettes.com)

### REFUGE DE L'ESPOIR | ARTHAZ

Téléphone 04 50 36 02 80

Secours aux animaux blessés ou abandonnés  
[animaux-secours.fr](http://animaux-secours.fr)

### NUMÉROS D'URGENCE

SAMU 15

Police secours 17

Pompiers 18

ASVP Municipal 06 74 71 60 33

Agent de surveillance [asvp@nernier.fr](mailto:asvp@nernier.fr)

Garde-Port 06 87 04 05 52

Capitainerie [capitainerie@nernier.fr](mailto:capitainerie@nernier.fr)

## Utile

### MESSES À NERNIER

Plus d'infos : [diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste](http://diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste)

### BUREAU DE POSTE

Nernier : levée à 9h30 du lundi au samedi boîte aux lettres à l'ancienne poste.

Messery : mardi à samedi 9h00-12h00

### SERVICES THONON AGGLOMÉRATION

Renseignements 04 50 31 25 00  
[thononagglo.fr](http://thononagglo.fr)

Services déchets, assainissement, transports scolaires / mobilité interurbaine

Ligne 152 et, nouveau, 271 pour Genève :

tel : 04 50 26 35 35

L'arrêt se trouve devant l'entrée du cimetière.

### BABY SITTING

Amélie LANTERI VOUILLAMOZ (2006)

+41(0)79 834 62 99, [amelie\\_1219@icloud.com](mailto:amelie_1219@icloud.com)

(Français/Anglais)

Armand COMBAZ (2003)

04 50 72 92 07 ou 06 77 11 52 43

Alexandre THOMAS (2002)

[at.nernier@gmail.com](mailto:at.nernier@gmail.com) (Français/Anglais)

### HORAIRES BATEAUX CGN - L3

Nyon - Nernier - Yvoire

Horaires saisonniers

[cgn.ch/fr/cgn-mobilite](http://cgn.ch/fr/cgn-mobilite)

### DÉCHETTERIE

Lun-sam de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

Fermeture hebdomadaire :

Sciez : Mardi | Douvaine (Artangy) : Jeudi

Vignette d'accès gratuite disponible à la mairie (sur présentation de la carte grise du véhicule).

### CRÉDITS PHOTO

Les élus, Mairie de Nernier, Marie-Pierre Berthier, Christian Breuza, Damien Vaney, Gaëtan Fisse - [dronapix.eu](http://dronapix.eu) (vues aériennes récentes), Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), les associations de Nernier, 123RF.

Une commune du :

